



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/370

S/18952

29 juin 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 62 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 29 juin 1987, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le régime iraquien, continuant d'agir au mépris des lois, a fait une nouvelle fois usage d'armes chimiques dans la région nord-ouest du pays, le 26 juin 1987. Des roquettes chimiques ont été tirées à partir d'hélicoptères, répandant des gaz asphyxiants et neurotoxiques qui ont touché plus de 60 personnes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF

* A/42/50 et Corr.1.